

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JUIN 2016**

## **BILAN D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2015**

### **DES COMMISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés***

*(ont pris part au vote : Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT, Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi (procuration à Éric MARGUERITE), Florence CAZAL, Patrick CORRÉ, Olivier DEJEAN, Thierry FAYET, Catherine FRÉCAUT (procuration à Abdoullah LALA), Jean-François FROMENS, Patrick GEIGLÉ, Chantal GRÉGOIRE, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Paul JUNOT (procuration à Florence CAZAL), Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA, Amaury de LAVIGNE, Sylvie LE MAIRE, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Jean-Yves MINATCHY, Frédéric MIRANVILLE, Jean-Raymond MONDON, Chryslène MOUTIAMA, Gérard MOUTIEN, Théophile NARAYANIN, Stéphane NICAISE, Christine NICOL (procuration à Maryvonne QUENTEL), Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Christian PICARD, Jean-Louis PRADEL (procuration à Michèle ANDRÉ), Maryvonne QUENTEL, Alex SAVRIAMA, Joël SORRES)*

## PRÉAMBULE

**2015** aura été une année importante à bien des égards.

### **Une actualité législative marquante et de nouvelles bases institutionnelles**

**La loi NOTRe**, texte fondateur, promulguée le 7 août 2015 élargit le champ des compétences attribué à la Région et conforte son rôle stratégique et de garant de l'équilibre territorial. Désormais, la collectivité régionale, aura notamment en charge l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce document prescriptif déterminera les grands axes en matière d'aides aux entreprises et d'attractivité du territoire.

Cette réforme territoriale impacte également les missions des CESER.

En effet, l'article 32 de la loi NOTRe en complément des dispositions générales édictées à l'article L4134-1 du Code général des collectivités territoriales confie à notre institution une mission nouvelle, celle de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* ».

En 2015, les **Conférences Territoriales de l'Action Publique**, instances ayant pour objet de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités locales, de leurs groupements et de leurs établissements, instaurées par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 se mettent progressivement en place au sein des Régions recomposées. Le CESER de la Réunion a marqué sa volonté d'être associé à cette nouvelle gouvernance régionale dont l'installation, pour ce qui concerne notre région, est annoncée prochainement.

Par ailleurs, **la loi du 29 juin 2015 relative à l'octroi de mer** transposant les dispositions issues de la décision du Conseil du 17 décembre 2014 a prorogé le dispositif jusqu'au 31 décembre 2020, a modifié le seuil d'assujettissement et a étendu le champ des exonérations. Le CESER a été consulté et associé à la déclinaison de ce dispositif au plan local.

### **Le début d'une nouvelle période de programmation des fonds européens**

2015 a été une nouvelle année de transition, entre la clôture de la programmation 2007-2013 et l'approbation par la Commission européenne des programmes opérationnels 2014-2020 des quatre fonds rassemblés sous l'appellation générique « fonds européens structurels et d'investissement », à savoir le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEAMP.

La collectivité régionale, pour ce qui concerne le POE FEDER, s'est dotée d'une organisation opérationnelle ad hoc pour assurer pleinement ses responsabilités d'autorité de gestion. En outre, la gouvernance a été élargie aux Conseils consultatifs au sein du CLS, signe de la reconnaissance de leur rôle et de leur place dans l'élaboration et la déclinaison des grandes politiques publiques régionales.

Le programme de Développement rural de la Réunion (FEADER) et le volet régional du FEAMP ont été approuvés respectivement en août et en décembre 2015.

### **La contractualisation de nouveaux plans et schémas stratégiques pour le territoire régional**

Nombre de documents stratégiques ont été adoptés en 2015 pour les cinq années à venir.

Ainsi, le **Contrat de Plan État Région** 2015-2020 a été présenté au Bureau du CESER. Ce plan qui s'articule étroitement avec la mise en œuvre des fonds structurels européens, a vocation à financer les projets exerçant un effet levier pour l'investissement local, à élever le niveau d'équipement du territoire, à soutenir l'emploi ; outil majeur pour l'aménagement et le développement de la Région.

Parallèlement l'État et la Région ont signé **le premier PRIE** 2015-2020 (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises) dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans une dynamique d'exportation de leurs productions.

Dans d'autres domaines, le CESER a examiné d'importants documents de planification et d'orientation : le PGRI 2016-2021 (Plan de Gestion des Risques d'Inondation), le SDAGE 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la PPE 2016-2018 (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Réunion, le SFRSS 2015-2020 (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales). En outre, en 2015, le Conseil régional de la Réunion a procédé à l'actualisation du SDATR (Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique) qui se déclinera sur une dizaine d'années.

Notre Conseil a été consulté sur l'ensemble de ces documents de planification et, au titre de sa mission consultative, a apporté sa contribution aux débats.

### **Des rencontres et des rendez-vous importants**

Parmi les nombreux rendez-vous qui ont jalonné l'année 2015, il convient de rappeler quelques-uns des événements marquants.

Ainsi le CESER a participé à la Conférence organisée par l'AFD en octobre, quelques semaines avant la COP 21, sur les enjeux climatiques dans les Outre-mer.

Le Bureau a reçu en septembre Mme Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, sur le sujet de l'égalité réelle. Cet échange a permis à nos conseillers d'entrer au cœur du débat qui devrait prochainement déboucher sur un projet de texte de loi pour les Outre-mer.

Le CESER a reçu les responsables de la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) sur la thématique de la sécurité des informations à l'ère du numérique.

Les membres de notre Conseil ont été invités par le Maire de l'Étang-Salé à une réunion de présentation des actions menées par sa commune dans le domaine du développement économique, de l'aménagement du territoire et du logement. Ces échanges ont permis de mesurer la prise en compte des préconisations du CESER dans la conduite des politiques publiques locales.

Sont également à souligner plusieurs rencontres avec des partenaires institutionnels régionaux dans le cadre d'échanges sur les grandes problématiques régionales, économiques, sociales et sociétales et leurs enjeux pour notre territoire : avec notamment l'AGORAH, l'INSEE...

### **La vie de l'institution**

**L'activité de nos instances** a été dense ainsi qu'en témoigne le rythme des réunions : 165 pour les Commissions, 10 pour le Bureau et 2 pour l'Assemblée plénière. Le taux de présence des membres qui s'élève à 70 % peut être qualifié de satisfaisant.

**Le groupe de travail ad hoc**, constitué en septembre 2015 pour l'examen des Fiches actions **FEADER**, s'est réuni à quatre reprises. Les observations portées à la connaissance de l'autorité de gestion ont, en très grande majorité, été prises en considération.

**Des départs et des arrivées** ont quelque peu modifié la composition de notre Assemblée qui s'est, de fait, féminisée davantage. Nous avons ainsi accueilli cinq nouveaux membres :

Mme Jasmine BETON-MATAUT, Mme Florence CAZAL, Mme Chryslène MOUTIAMA, M. Olivier DEJEAN et M. Gilles LAJOIE.

L'année 2016 s'annonce tout aussi chargée, si ce n'est plus que la précédente.

Des questions sont parfois posées sur le rôle et la pertinence des CESER, sur l'utilité de leur existence. Ce débat en rappelle un autre, celui relatif à une éventuelle suppression du Sénat.

À ceux qui s'interrogent sur l'utilité du CESER, composé d'hommes et de femmes qui mettent leur expertise au service de la collectivité et qui participent à l'élaboration des politiques publiques, ceux-là, nous les invitons à prendre connaissance, en consultant notre site, de l'ensemble de nos productions d'une grande richesse et d'une grande diversité.

## TAUX DE PRÉSENCES DES MEMBRES DU CESER DU 01/01/15 AU 31/12/15

NOM	TAUX DE PRÉSENCES	
ANDRÉ Michèle	92%	
ATCHY Hugues	86%	
BANON Max	85%	
BETON MATAUT Jasmine	67%	(à compter du 23/09/2015)
BOLON Marcel	89 %	
BOULANGER Robert	71%	
CARMI Nicolas	52%	
CAZAL Florence	57%	(à compter du 23/09/2015)
CORRE Patrick	56%	
DEJEAN Olivier	100%	(à compter du 23/09/2015)
DE LAVIGNE Amaury	68%	
DE PRINCE Yann	0%	
DOKI-THONON Philippe	60%	
ENILORAC Jean-René	46%	
FAYET Thierry	90%	
FRECAUT Catherine	54%	
FROMENS Jean-François	65%	
GEIGLE Patrick	83%	
GIGAN Yves	0%	
GOPAL Judex	28%	
GREGOIRE Chantal	78%	
HOARAU Théodore	72%	
HOAREAU Ivan	70%	
HOAREAU Marie-Claire	95%	
IGLICKI Alain	64%	
ISAUTIER Jérôme	32%	
JUNOT Paul	82%	
LABRO Philippe	18%	
LACPATIA Paulette	70%	
LAFITTE Marie-Andrée	74%	
LAJOIE Gilles	93%	(à compter du 23/09/2015)
LALA Abdoullah	72%	
LE BOURVELLEC Jean-Marie	47%	
LEPINAY Georges-Marie	87%	
LOUIS Arnold	71%	
LUCILLY Céline	60%	
MANDRET Gilles	21%	
MARGUERITE Eric	83%	
MILLOT Bruno	71%	
MINATCHY Jean-Yves	78%	
MIRANVILLE Frédéric	83%	
MOULAN Thierry	68%	
MOUTIAMA Chryslène	44%	(à compter du 23/09/2015)
MOUTIEN Gérard	73%	
NARAYANIN Théophile	36%	
NICAISE Stéphane	83%	
NICOL Christine	68%	
OBERLE Michel	71%	
OLLIVIER Pierrick	49%	
PATEL Ibrahim	67%	
PAUSE Pierre	100%	
PICARD Christian	76%	
PRADEL Jean-Louis	67%	
QUENTEL Maryvonne	48%	
RAMOUNE Corine	82%	
RIVIERE Jean-Pierre	15%	
SAVRIAMA Alex	79%	
SORRES Joël	88%	
VIENNE Dominique	39%	

## **COMMISSION « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »**

La Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » est une Commission transversale et stratégique de par ses champs de compétences.

En effet, ses secteurs d'intervention recoupent les Affaires générales (ressources humaines, gestion administrative et logistique), budgétaires et financières, les Affaires européennes, la coopération régionale et l'action internationale.

Courant 2015, la Commission s'est réunie à 31 reprises. Le niveau de participation comptabilisé s'est élevé à 54,72 %, pour un effectif de 9 Conseillers inscrits (au 31 décembre)<sup>1</sup>.

Il convient d'y ajouter les groupes de travail et autres réunions transversales à l'ensemble des Commissions du CESER qui ont fortement impacté les activités de la Commission (cf. supra)<sup>2</sup>.

S'agissant des dossiers étudiés par la Commission, cette année a été notamment marquée par la poursuite et la réalisation de travaux dans le cadre des sujets d'autosaisine de la Commission et du CESER, mais également par nombre de saisines spécifiques qui ont particulièrement mobilisées les membres ; saisines ayant essentiellement trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des POE (Programmes Opérationnels Européens) 2014-2020.

### **I. AUTOSAISINES**

#### ➤ **L'organisation administrative du territoire de la Réunion**

Au vu de l'actualité du moment, la Commission a décidé d'engager une réflexion sur l'évolution de l'organisation administrative du territoire de la Réunion, en écho à la réforme territoriale, en cours de discussion au niveau national (Cf. loi MAPTAM<sup>3</sup> et projet de loi NOTRe<sup>4</sup>).

Dans ce cadre, selon la méthodologie habituellement usitée au CESER, des auditions ont été conduites afin de collecter la matière nécessaire à l'étude initiée. Il s'est agi, dans un premier temps, d'appréhender le cadre législatif, à travers les grandes étapes de la décentralisation jusqu'à nos jours ; dans un deuxième temps, ont été recueillis les positionnements de personnalités qualifiées, juristes spécialistes et représentants de Collectivités. Cinq personnes ressources ont été entendues. Les travaux sur ce thème se poursuivront en 2016.

#### ➤ **L'Égalité réelle**

Le Bureau du CESER au mois de septembre a accueilli Mme Éricka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion, sur le sujet de l'Égalité réelle<sup>5</sup>. Décision a été prise de participer à cette réflexion d'actualité éminemment stratégique pour le territoire de la Réunion. L'ensemble des Commissions du Conseil ont donc été invitées à y contribuer, dans leurs champs de compétences respectifs. Un premier travail a été mené à partir des fiches thématiques élaborées dans le cadre des États Généraux pour l'Outre-Mer<sup>6</sup>, lesquelles ont fait l'objet d'une actualisation au regard des avis rendus depuis et de la commande formulée. En lien avec ses attributions, la Commission « Affaires générales, financières et

1 À noter : 2 départs non remplacés enregistrés en 2015 – l'agent chargé de la Commission à 1/2 temps jusqu'en septembre 2015.

2 Soit 12 réunions supplémentaires.

3 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014.

4 Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

5 Dans le cadre de sa mission conduite complémentirement à celle confiée à M. Victorin LUREL (cf. supra).

6 Contribution du CESR de la Réunion aux États généraux de l'Outre-Mer du 3 juillet 2009 et Avis du CESR sur les États généraux de l'Outre-Mer du 19 août 2009.

des Relations internationales » s'est attachée plus particulièrement aux questions de gouvernance et d'insertion de la Réunion-RUP dans son environnement régional, sur lesquelles elle s'était auparavant penchée en 2009. Pas moins de 4 réunions ont été consacrées à ce dossier. Les travaux sur l'Égalité réelle se sont poursuivis en 2016, compte tenu de la publication du Rapport de M. Victorin LUREL, missionné par le Gouvernement en vue de « *définir les voies et les moyens pour aboutir à une égalité réelle au niveau économique et social entre les Outre-mer et l'Hexagone* » ; deux projets de loi devant par ailleurs en découler.

## II. SAISINES

### 1. Saisines obligatoires :

#### ➤ **Les documents budgétaires du Conseil régional**

Comme à l'accoutumée, la Commission s'est prononcée, dans le cadre des saisines réglementaires obligatoirement soumises au Conseil consultatif, sur les documents budgétaires du Conseil régional. Les Orientations budgétaires et le Budget primitif 2016 ayant été différés du fait du scrutin des régionales, seuls les Comptes administratifs et Bilans d'activités pour l'exercice 2014 ont été examinés<sup>7</sup>. Concernant spécifiquement ses secteurs d'intervention, cinq auditions de représentants administratifs de la Collectivité régionale, venus présenter ces documents au CESER, ont été réalisées.

Dans ce cadre, a été préalablement rappelée la nécessité d'adopter une présentation harmonisée pour l'ensemble des rapports sectoriels des documents budgétaires, reprenant des éléments chiffrés de comparaison rétrospectifs pour une meilleure appréciation, ainsi que des indicateurs prospectifs pour faciliter les évaluations à réaliser.

La Commission a incité la Collectivité à maintenir un haut niveau d'autofinancement des investissements programmés et/ou à programmer. Ces derniers devant contribuer à soutenir l'économie locale et donc la création d'activités et d'emplois, elle l'a engagée à s'assurer des retombées pour le territoire de la Réunion.

La Commission a réitéré sa demande d'être destinataire de la PPI-PPF<sup>8</sup> actualisée et de trajectoire d'équilibre en découlant à l'horizon 2021, documents d'analyse essentiels à la compréhension des évolutions budgétaires.

Elle a appelé la Collectivité régionale à rester vigilante afin que la politique d'investissement à long terme n'ait pas pour conséquence d'accentuer in fine la pression fiscale sur les ménages.

Concernant spécifiquement le secteur des Ressources Humaines, la Commission a tout particulièrement et essentiellement encouragé la Collectivité à mettre en place un dispositif de GPEEC<sup>9</sup> ainsi qu'une Cellule dédiée, afin d'anticiper les situations et besoins (transferts de compétences, évolutions de carrières, recrutements, ...).

S'agissant de l'exécution des programmes européens, la Commission s'est félicitée des moyens déployés permettant d'atteindre des seuils de certification satisfaisants, et donc d'échapper à la règle du dégageant d'office. De même, elle a souligné les efforts réalisés (mise en place des guichets uniques, mécanismes de transition pour le FEDER<sup>10</sup>, subvention globale pour le FSE<sup>11</sup>, ...).

7 Avis du CESER sur les Comptes administratifs et Bilans d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

8 Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement – Programmation Pluriannuelle des Investissements.

9 Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

10 Fonds Européen de Développement régional.

11 Fonds Social Européen.

En outre, la Commission a renouvelé sa demande concernant le fonctionnement du CRE (Comité Régional d'Évaluation), relative au développement et à l'organisation de la concertation de façon régulière.

Pour ce qui est du domaine des relations internationales et de la coopération régionale, l'adoption d'une présentation consolidée reprenant l'ensemble des actions soutenues (par secteur, pays, projet et montant) a été recommandée, et ce afin de disposer d'une vision globale et transversale de cette politique.

La Commission a rappelé nombre de ses préconisations antérieures :

- Intensifier les négociations en vue d'affirmer la présence de la Réunion au sein des regroupements régionaux ou d'y obtenir un statut rehaussé (COI, COMESA, SADC, IORA)<sup>12</sup> pour contribuer à une meilleure prise en compte de ses intérêts spécifiques et valoriser son expertise ;
- Développer les Antennes de la Région à l'extérieur de la Réunion, en envisageant la mutualisation des moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises ;
- Établir une collaboration étroite avec l'unité déconcentrée de la Commission européenne à Maurice ;
- Disposer de représentants des Collectivités dans les Ambassades et/ou Consultas des pays cibles ;
- Accentuer les actions de sensibilisation auprès du Gouvernement et des Parlementaires réunionnais en vue de simplifier les procédures de délivrance des visas ;
- Élaborer un plan de communication adapté au nouveau programme INTERREG V OI ;
- Conférer le Chef de filât de la coopération décentralisée au Conseil régional pour répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité ;
- Créer une Conférence locale de la coopération et du co-développement (chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires, de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux (y compris la Société civile).

## 2. Saisines particulières

Trois dossiers ont été portés à la consultation du CESER suivant la procédure d'urgence, pour lesquels la Commission a été sollicitée, afin de formuler un avis :

- \* Le Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale<sup>13</sup> ;
- \* La stratégie de communication du PO FEDER 2014-2020<sup>14</sup> ;
- \* Les critères de sélection des actions concernant l'ITI (Investissement Territorial Intégré) du PO FEDER 2014-2020<sup>15</sup>.

➤ **Le Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale** a été accueilli avec satisfaction, répondant en partie, aux attentes, maintes fois formulées de disposer d'une « évaluation » de ce secteur.

La Commission a préconisé que les éléments du bilan des actions (2010-2014) y figurant, actualisés, soient intégrés aux différents documents budgétaires. Elle a rappelé qu'une évaluation de l'ensemble des interventions (y compris les délégations de service public) s'avérait indispensable pour définir les axes à conforter ou à initier, et ce afin de mesurer l'impact global de cette politique.

Les préconisations précédemment émises, dans le cadre de l'examen des Comptes administratif et Bilans d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2014, ont été à nouveau formulées (cf. infra).

---

12 Commission de l'Océan Indien (COI), Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), Association des États Riverains de l'Océan Indien (IORA).

13 Avis du CESER sur le « Rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale » du 8 avril 2015.

14 Avis de la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » du CESER sur la stratégie de communication du PO FEDER Réunion 2014-2020 du 8 juillet 2015.

15 Avis du CESER sur les critères de sélection des actions concernant l'Investissement Territorial Intégré (ITI) PO FEDER 2014-2020 du 10 décembre 2015.

Par ailleurs, les membres de la Commission ont tenu à souligner toute l'attention qu'il convient d'accorder au financement conjoint FED<sup>16</sup>-FEDER. Dans ce cadre, il a été demandé que soit étudiée la possibilité pour la Réunion d'obtenir l'autorisation auprès de la Commission européenne de gérer directement une partie du FED pour sa zone d'intervention.

Des interrogations et inquiétudes ont été exprimées concernant la poursuite des APE<sup>17</sup>, face aux avancées des négociations, compte tenu du manque d'informations sur le sujet et de l'absence de structure de discussion et d'échanges.

### ➤ **La stratégie de communication du PO FEDER 2014-2020**

La Commission s'est félicitée de cette consultation, en conformité avec les dispositions européennes et dans la continuité du processus d'élaboration partenariale des programmes européens.

En termes de cohérence, elle a invité la Collectivité à s'assurer de la bonne articulation de cette stratégie avec celle des autres programmes européens, dans le cadre de l'approche intégrée plurifonds. La Commission a proposé l'élaboration, sur le mode partenarial (via l'AGILE<sup>18</sup>), d'une stratégie de communication commune, et ce afin de mutualiser les moyens et d'optimiser l'impact des actions. En proposant une approche multi-programmes, l'idée était de montrer la complémentarité entre les différents dispositifs régionaux et européens.

Une évaluation préalable des actions antérieures de la période écoulée (2007-2013) aurait permis d'apprécier, de façon plus circonstanciée (axes à conforter ou initier), le nouveau plan de communication.

Pour la Commission, il est apparu indispensable d'adopter :

- une approche différenciée en fonction des publics cibles afin que les actions soient le mieux appropriées ;
- une approche thématique, au regard des domaines d'activités, en écho à la logique de guichets uniques, pour proposer des événements et supports adaptés.

Il a été également souligné que l'Europe devait s'inscrire dans le cadre de vie et l'environnement quotidien des Réunionnais. Pour ce faire, une approche par l'exemple (témoignages concrets, valorisation des réalisations visibles, ...) a été aussi préconisée.

Concernant l'évaluation de la stratégie de communication, la Commission a engagé la Collectivité à :

- ✓ renforcer l'approche qualitative et à définir les indicateurs en conséquence ;
- ✓ veiller à l'harmonisation des indicateurs avec l'ensemble des Régions françaises pour favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques ;
- ✓ réaliser, de façon systématique, des évaluations a priori (ex ante) et a posteriori (ex post) de chaque action ;
- ✓ mettre en œuvre un suivi en continu (in itinere) pour faciliter l'adaptation des outils et procéder à des réajustements, en tant que de besoin ;
- ✓ conforter le rôle du CRE en la matière (cf. infra).

### ➤ **Les critères de sélection des actions concernant l'ITI (Investissement Territorial Intégré) PO FEDER 2014-2020**

En faveur du développement urbain durable, ce nouvel instrument de programmation (l'ITI), a pour vocation de permettre un cofinancement simplifié des stratégies territoriales intégrées. Reposant sur des modalités spécifiques de mise en œuvre, il instaure un nouveau schéma de gouvernance territoriale.

---

16 Fonds Européen de Développement.

17 Accords de Partenariat Économique.

18 Agence de Gestion des Initiatives Locales.

La Commission a relevé que :

- ✓ La procédure d'élaboration des fiches actions a fait l'objet d'une concertation approfondie, d'une part, entre l'Autorité de gestion et les autorités urbaines (EPCI) et d'autre part, entre les autorités urbaines et les acteurs de territoire, garantissant la pertinence des critères de sélection ;
- ✓ La démarche de contractualisation avec les EPCI permet de prendre en compte la diversité des réalités territoriales, au service d'un développement plus harmonieux et équilibré de notre territoire.

Elle a exprimé sa volonté d'être tenu informée régulièrement des avancées dans la mise en œuvre opérationnelle et d'être étroitement associée aux travaux d'évaluation.

### III. AUTRES RÉUNIONS

#### ➤ **Groupes de travail**

Pour des questions pratiques et d'efficacité, les Commissions peuvent être amenées à constituer des groupes de travail thématiques. En principe, composés de seuls membres de la Commission, ils sont chargés généralement des travaux rédactionnels ou de relecture, tenant aux autosaisines.

Une nouveauté a été initiée en 2015, au regard de la technicité requise à l'examen des fiches actions du PDRR-FEADER<sup>19</sup> 2014-2020 et du besoin ressenti d'élargir la concertation au secteur agricole : il a été, en effet, jugé opportun de mettre en place un groupe de travail partenarial. Celui-ci composé de représentants du monde agricole internes et externes au CESER, placé sous la responsabilité du Président de la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales », se réunit périodiquement, depuis septembre 2015, au fur et à mesure de la finalisation et de l'envoi des fiches actions par l'Autorité de gestion (en l'occurrence le Conseil départemental) en vue de leur examen. Dans ce cadre, un certain nombre d'amendements et d'ajustements ont été proposés.

16 fiches actions (sur un total de 66)<sup>20</sup> ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part des participants au groupe de travail ; ce qui a donné lieu à 6 courriers d'observations<sup>21</sup>, entérinées pour la plupart par l'Autorité de gestion<sup>22</sup>.

#### ➤ **Commissions conjointes**

Le Bureau du CESER a rappelé tout l'intérêt d'organiser des réunions de Commissions conjointes, compte tenu du caractère transversal de nombreux sujets traités. Leurs objectifs tendent à partager les informations, à échanger les points de vue ou encore à émettre des avis de la plus grande cohérence possible, en regard des champs de compétence respectifs.

Ainsi, la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales », s'est réunie, à plusieurs occasions, conjointement avec la Commission « Développement économique ».

\* Un avis a été formulé sur la note élaborée par la Commission « Éducation et formation professionnelle » : « *La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire Réunionnais* »<sup>23</sup> (cf. Bilan d'activités de la dite Commission).

---

19 Programme de Développement Rural de la Réunion – Fonds Européen Agricole de Développement Rural.

20 En 2016 : 21 fiches actions examinées.

21 Soit 4 réunions et 2 consultations écrites (opérées par voie électronique compte tenu des urgences, projets en attente).

22 Les fiches amendées en fonction des propositions du groupe de travail sont soumises au Comité Local de Suivi (CLS) restreint (une fois par semaine) pour validation et ensuite passage en CLS aux fins de financement des porteurs de projets.

23 Avis des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales » et « Développement économique » sur la note de la Commission « Éducation et formation professionnelle » : « La formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire Réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

\* Deux avis de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » leur ont été soumis, l'un portant sur le SDAGE<sup>24</sup>, l'autre sur le PGRI<sup>25</sup> (cf. Bilan d'activités de la Commission concernée).

\* Deux auditions ont été organisées, l'une sur la thématique de l'internationalisation des entreprises, au vu de l'élaboration du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises)<sup>26</sup> par le Conseil régional, l'autre sur le Rapport d'activités de l'AFD (Agence Française de Développement) et l'évolution de ses missions.

\* Les deux Commissions ont bénéficié d'une présentation du PDDR-FEADER 2014-2020 réalisée par les représentants du Conseil départemental, Autorité de gestion, en amont de l'examen des fiches actions par le groupe de travail (cf. infra).

Par ailleurs, des réunions conjointes ont été systématisées avec le Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement. Les deux Conseils consultatifs échangent fréquemment sur des dossiers tels que les finances régionales (lors des périodes d'examen des documents budgétaires du Conseil régional) ou encore les programmes opérationnels européens (présentations des programmes et examens des fiches actions).

### ➤ **Réunions thématiques et transversales**

Différents sujets ont également été abordés lors de séances de la Commission. Dans le cadre des échanges qui s'y sont institués, les participants ont pu ainsi contribuer au partage d'informations et poursuivre également l'appropriation indispensable de leurs secteurs d'intervention multiples. Ce type de réunions permet en outre de se constituer une base documentaire régulièrement alimentée afin de préparer les travaux ultérieurs dans le cadre des différentes saisines ou autosaisines (avis, notes, contributions, rapports, ...), mais aussi de procéder au suivi indispensable des préconisations émises par la Commission.

D'autres réunions organisées par le CESER en « séance plénière » participent des mêmes objectifs (à titre d'exemple : présentations du FEDER et de la Nouvelle Route du Littoral).

D'autre part, sont régulièrement conviés à des réunions transversales, le plus souvent « de plein droit » les Présidents, Vice-présidents et Rapporteurs, réunis en groupe de travail « ad hoc », pour examiner des dossiers soumis à consultation du CESER et relevant des champs de compétence de l'ensemble de ses Commissions. Peuvent ainsi être mis en exergue les avis rendus sur les fiches actions du FEDER<sup>27</sup> et du FSE<sup>28</sup>, ainsi que l'examen du CPER<sup>29</sup>.

---

24 Avis du CESER sur le « Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Réunion (2016-2021) du 25 juin 2015.

25 Avis du CESER sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation de la Réunion (2016-2021) du 11 mai 2015.

26 Cf. Bilan d'activités de la Commission « Développement économique » et Avis du CESER sur le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises du 15 mai 2015.

27 Avis du CESER sur les Fiches Actions du PO FEDER 2014-2020 du 4 mars 2015.

28 Avis du CESER sur les Fiches Actions du PO FSE 2014-2020 du 27 avril 2015.

29 Avis du CESER sur le projet de Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 du 25 juin 2015.

### ➤ **Visites de terrain**

En 2015, des visites de terrain associant l'ensemble des Conseillers ont été instaurées. Ce faisant, en allant au devant des acteurs du territoire, l'objectif est de renforcer la compréhension et l'utilité du CESER en valorisant ses travaux, et donc de conforter sa légitimité. Deux déplacements marquants sont particulièrement à souligner : l'un à l'Étang-Salé et l'autre à Saint-Pierre. Ces actions seront reconduites en 2016 et perdureront.

### ➤ **Représentations extérieures**

Les membres du CESER participent à de nombreuses réunions extérieures, par délégation du Président, organisées au niveau local, national voire européen, soit en leur qualité de Vice-Président ou en tant que représentant de leur Commission sectorielle.

Pour la présente Commission, c'est le cas du Comité National de Suivi (CNS) des POE (dont le CESER est membre à part entière) chargé de se prononcer aux différentes étapes de la procédure d'élaboration de la programmation, de même que sur l'avancée de la mise en œuvre des différents programmes.

Ces représentations font régulièrement l'objet de séances de restitution en réunion afin de tenir informés les Conseillers des évolutions survenant sur les questions intéressant tout particulièrement leur(s) Commission(s).

Pour l'exercice 2015, la Commission « Développement économique » s'est réunie 35 fois. 2 groupes de travail se sont constitués dans le cadre du lancement de l'étude relative à l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises. Fait marquant, sur l'ensemble des réunions de la Commission, au cours de cette année, 8 ont été consacrées à ce thème de travail. Il est à noter également que la Commission s'est déplacée pour une visite de terrain, dans la commune de L'Étang-Salé. Dans ce cadre, il lui a été présenté les projets d'aménagements de la commune. Le taux de participation s'établit à 49,16 %. Ce taux aurait été de 54 % s'il n'avait pas été pris en compte le taux de deux membres totalement absents aux réunions.

## **I. AUTOSAISINES**

En autosaisine, la Commission a poursuivi, en 2015, sa réflexion sur son sujet d'étude relatif à l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion.

## **II. SAISINES**

### **1. Saisine obligatoire**

#### **➤ Les documents budgétaires**

##### *Avis sur le Bilan d'activités et le Compte administratif pour 2014*

Trois réunions (8,10 et 17 juin) ont été consacrées à l'examen du Bilan d'activités et du Compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2014. L'avis qui en est issu a permis à la Commission d'exprimer ses remarques qui visent à :

- ✓ mettre en place un dispositif de veille, d'alerte et d'anticipation en matière économique ;
- ✓ mettre en œuvre un schéma de développement économique et social à l'échelle du territoire ;
- ✓ poursuivre la conquête de parts de marché, notamment dans le secteur agroalimentaire ;
- ✓ soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- ✓ promouvoir la Réunion comme pôle d'innovation dans l'océan Indien ;
- ✓ assurer la maîtrise d'ouvrage du Pôle Mer de la Réunion par le Conseil régional ;
- ✓ permettre à tous les acteurs de trouver leur place dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques et le suivi des actions en matière touristique ;
- ✓ mener des évaluations tant quantitatives que qualitatives ;
- ✓ développer l'e-tourisme en y associant les acteurs de terrain ;
- ✓ prendre en compte la dimension touristique dans chaque projet d'aménagement du territoire et dans toute politique pour le développement de la Réunion ;
- ✓ soutenir les actions en matière d'innovation ;
- ✓ préconiser un volet OpenData et Intelligence Économique dans chaque schéma régional à mettre en œuvre ;

## 2. Autres saisines

### ➤ **Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises**

Présenté devant la Commission à deux reprises (4 février et 29 avril), le projet de Plan a fait l'objet d'un avis du CESER le 15 mai 2015.

Le PRIE<sup>30</sup> (en lien avec le S.R.D.E.<sup>31</sup>, la S3<sup>32</sup> et le SAR<sup>33</sup>) s'inscrit dans un contexte global contraint. Sur un territoire attractif qu'il est nécessaire de « cultiver », la stratégie de développement économique s'appuie donc sur l'innovation, l'ouverture et la constitution de pôles de compétences à l'international. Ce plan vise, entre autres, la promotion de l'innovation et l'augmentation du niveau de formation des jeunes sur le territoire.

Par une meilleure gouvernance, le plan a, également, pour but de donner plus de cohérence en matière d'actions coopératives.

#### L'avis souligne également :

- ✓ la nécessité d'une stratégie partagée entre les différents acteurs ;
- ✓ l'importance de l'adaptation des cadres d'interventions ;
- ✓ le besoin d'un dispositif et des outils financiers permettant de mutualiser les moyens publics et privés ;
- ✓ la nécessité de développer un véritable écosystème ;
- ✓ l'importance du développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires et des zones économiques adjacentes ;
- ✓ une meilleure valorisation du poids des services ;
- ✓ l'importance de l'évaluation ;
- ✓ la nécessité de l'apprentissage des langues étrangères ;
- ✓ la nécessité de mesurer les effets sur l'emploi.

### ➤ **« Octroi de mer : réforme du dispositif de taxations et d'exonérations »**

Par courrier en date du 3 juin 2015, le CESER a été saisi, par le Président de la Région, pour avis sur le rapport intitulé : « Octroi de mer : Réforme du dispositif de taxations et d'exonérations ».

Après avoir rappelé les éléments de contexte, l'avis a mis en exergue le caractère peu inflationniste du dispositif. Cependant, il a été souligné que pour avoir plus de transparence et de lisibilité sur ce point, il serait nécessaire d'étudier la structuration des circuits de distribution et le comportement de marge des acteurs économiques.

Le CESER a souligné la nécessité d'une grande lisibilité sur les modalités de mise en œuvre du dispositif. Il a demandé ainsi, que la plus grande lisibilité et visibilité soient apportées quant à son utilisation pour le développement du territoire.

Le CESER a, également, insisté sur l'importance d'une évaluation périodique de l'Octroi de mer, afin d'en mesurer le degré d'efficacité économique. Par ailleurs, il a demandé qu'un suivi et accompagnement adaptés à ces entreprises soient mis en place et que la récupération de l'Octroi de mer, concernant les produits à exporter, se fasse rapidement.

Le CESER a tenu à réaffirmer<sup>34</sup> que le scénario qui consisterait à substituer, à terme, le dispositif Octroi de mer à de la TVA « standard » est à écarter, car toute rupture en matière fiscale induit toujours des risques systémiques. Un tel dispositif serait, à charge des consommateurs, plus élevé, et ce, avec un

30 PRIE : Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

31 S.R.D.E. : Schéma Régional de Développement Economique.

32 S3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente.

33 SAR : Schéma d'Aménagement Régional.

34 Courrier du CESER à l'attention du Président du Conseil régional sur l'étude d'évaluation du dispositif de l'Octroi de mer – 31 octobre 2011.

risque que le produit financier ne soit plus attribué aux ressources des collectivités, avec donc une perte de l'autonomie fiscale existante.

Il a invité le Conseil régional à réfléchir sur les modalités à mettre en œuvre afin de pérenniser le régime au niveau de l'ordre juridique communautaire, des clauses de rendez-vous réguliers permettant, si nécessaire, d'en adapter la portée et certaines modalités d'application.

Dans un esprit de bonne gouvernance, le comité de pilotage de suivi et d'évaluation du dispositif d'Octroi de mer, proposé par le Conseil régional, associera les socio-professionnels ainsi que le CESER. Ce qui lui a permis d'insister sur l'importance d'une bonne communication sur cet outil de développement.

### III. AUTRES RÉUNIONS

#### ➤ Présentation du secteur de la pêche à la Réunion

Ce thème a fait l'objet d'une réunion de présentation par le CRPMEM<sup>35</sup> (11 février).

Monsieur Jean-René ENILORAC, Président, et Monsieur Ludovic COURTOIS, Secrétaire général, ont présenté la situation de la pêche à la Réunion.

Les enjeux sont importants alors que le secteur d'activités est particulièrement en difficulté (réglementation, vieillissement des professionnels, déperdition du nombre de pêcheurs, notamment traditionnels, concurrence de la part de pavillons étrangers dans la zone, impact de la prédation, contrainte sanitaire, ...).

Depuis 1992, la filière a tenté de se structurer au sein du CRPMEM en promouvant des techniques de pêche durable. Cependant, le manque de structuration de la filière au début des années 90 a nui à l'activité et à la compétitivité des entreprises réunionnaises du secteur obérant la confiance que les pouvoirs publics et les financeurs pouvaient accorder à ces professionnels.

Par rapport à l'Europe, la situation est complexe. L'océan Indien est perçu comme une alternative (voire, une voie de garage) pour les flottilles européennes en difficultés économiques. On peut regretter le manque de lisibilité à long terme des politiques européennes et des pouvoirs publics en général. De plus, en matière d'exportation vers l'Europe, les surcoûts sont très mal pris en compte pour les produits de la pêche.

*L'attention des membres a été attirée sur :*

- ✓ les causes de la faible consommation des Réunionnais concernant les produits de la mer (prix, qualité des poissons, un choix limité, ...);
- ✓ l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (O.P.M.R.), qui n'a pu, à ce jour, travailler sur ces produits;
- ✓ la pêche illégale;
- ✓ les droits octroyés aux autres pays de pouvoir pêcher dans la ZEE;
- ✓ la « concurrence » des pays ACP<sup>36</sup>, en matière de pêche, envers la flottille réunionnaise, dans le cadre des APE<sup>37</sup>;
- ✓ l'interdiction d'aide financière européenne pour la construction de bateaux de pêche;
- ✓ l'importance du bon fonctionnement de l'inter-profession (pour gagner des parts de marché)/ la prise en compte du jeu des intérêts offensifs et défensifs/ disposer d'une représentation européenne percutante (importance du lobbying);
- ✓ malgré le potentiel de développement de la consommation que représente le marché local, cela semble insuffisant pour assurer un réel développement de la filière. De ce fait,

35 CRPMEM : Comité Régional des Pêches et de l'Élevage Marin.

36 ACP : Afrique Caraïbes Pacifique.

37 APE : Accords de Partenariat Économique.

- intègre-t-on une dimension « export » pour soutenir la structuration pérenne de l'activité ?
- ✓ le livre bleu de l'océan Indien ;
- ✓ quid de la formation des jeunes ?
- ✓ la définition d'une rente de qualité liée au territoire.

### ➤ **Déploiement du Très Haut Débit à la Réunion**

Les services de la Direction des Systèmes Informatiques (DSI) ont rencontré la Commission, le 18 février, pour une présentation de ce sujet.

La mise en place du projet de territoire numérique initié il y a 5 ans a subi plusieurs événements dont, notamment, des rachats d'opérateurs par des majors du secteur qui ont impacté le phasage des opérations. Le projet de continuité territoriale numérique a été relancé en 2015 alors qu'il avait connu un arrêt brutal en 2014.

*Les membres de la Commission ont fait part de leurs préoccupations, à savoir :*

- ✓ le T.H.D. comme outil d'aménagement et d'attractivité du territoire ;
- ✓ quelle place pour le T.H.D. dans le schéma global de développement de la Réunion ?
- ✓ l'accès au T.H.D. comme vecteur d'aménagement du territoire, cependant, quid des apports issus du câble sous-marin comme outils de développement économique et social ?
- ✓ quels effets sur la formation ?
- ✓ quels effets sur l'emploi ?
- ✓ quid du déploiement de la fibre optique ?
- ✓ ce déploiement est-il pris en compte dans le cadre du grand emprunt ?
- ✓ impact du déploiement du câble SAFE sur les prises en matière de pêche ?

### ➤ **Présentation de la note de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » sur « La réforme de la Formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014<sup>38</sup> »**

Une réunion conjointe a été consacrée à ce sujet et a permis aux membres des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales » et « Développement économique » d'exprimer les remarques suivantes :

- ✓ Les Commissions ont souligné le caractère synthétique de la note qui pointe les enjeux et les difficultés inhérents au territoire et qui pèseront sur la bonne application de la réforme à la Réunion.
- ✓ Elles ont rappelé l'importance d'une mise en oeuvre urgente de la gouvernance locale (les instances régionales doivent porter et faire vivre ce principe qui conditionne la visibilité sur les listes de formation pour l'ensemble des acteurs. Ce préalable est crucial afin d'offrir la possibilité aux salariés et demandeurs d'emploi de s'inscrire dans un parcours de formation, correspondant à leurs besoins et à ceux des entreprises.
- ✓ Les Commissions ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les nouvelles modalités de financement ne soient pas moins favorables à l'accès aux formations pour les salariés des TPME et que les financements soient aussi en adéquation avec les besoins réels du territoire.
- ✓ Elles ont affirmé la nécessité d'une véritable professionnalisation des acteurs, notamment ceux qui auront à siéger dans les différentes instances prévues par la loi. Il est primordial que les moyens financiers soient prévus et déployés pour leur participation dans ces instances.

---

<sup>38</sup> Voir note intitulée " La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 – Enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais – Bureau du 19 février 2015.

## ➤ **Problématique de la sécurité des informations à l'ère du numérique**

Ce thème a fait l'objet d'une présentation, le 2 mars, par la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure).

- ✓ la D.G.S.I. remplit 5 missions essentielles : le contre espionnage, le contre terrorisme, la mission de protection du patrimoine et la lutte contre les proliférations, la surveillance des mouvements subversifs violents et la lutte contre la cybercriminalité (surtout au service des institutions) en collaboration avec l'ANSSI<sup>39</sup> ;
- ✓ le rôle de l'ANSSI est multiple. Elle a notamment pour mission de certifier des solutions de sécurité pour la France, de proposer des séminaires de formation, ...

La France a initié une démarche afin de créer un écosystème normé en matière de sécurité informatique (rôle de l'ANSSI, plan de sécurité informatique, ...). Cependant, il n'existe pas assez de personnes formées en ce sens en France.

Un focus est aussi réalisé sur la constante nécessité de communiquer et de « faire savoir ». Cela, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises. L'obtention d'une certification de type ISO pourrait intégrer comme critère la mise en place d'une démarche de sécurité et de protection des données au sein de l'entreprise.

## ➤ **Examen de l'avis de la Commission "Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements " sur le SDAGE<sup>40</sup>**

La réunion du 1<sup>er</sup> avril a permis à la Commission de prendre connaissance de cet avis dont le contenu est intégré dans le bilan d'activités de la Commission "Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacement ".

## ➤ **Examen de l'avis de la Commission "Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacement " sur le PGRI<sup>41</sup>**

Le 6 mai 2015, la Commission a examiné l'avis sur le PGRI. Les principaux éléments de cet avis sont repris dans le bilan d'activités de la Commission "Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacement ".

## ➤ **« French Tech » par la « Réunion Numérique »**

La présentation de la « French Tech » le 22 avril, a permis à la Commission de prendre connaissance d'une démarche visant à faire de la France entière un vaste accélérateur de start-up. Il s'agit d'un réseau d'écosystèmes attractifs (les « Métropoles French-Tech »), qui concentre tous les ingrédients (culture entrepreneuriale, talents, maîtrise technologique, financement, etc.) répondant aux besoins des start-up françaises, des investisseurs et des talents étrangers.

La « French Tech » est donc un projet national considéré comme structurant et qui regroupe les start-up intervenant dans le domaine du numérique. Il s'agit d'une démarche qui, pour la Réunion, peut avoir un sens et une influence forte en matière d'aménagement du territoire, notamment, en ce qui concerne le déploiement du numérique. L'objectif consiste à le lancer concrètement d'ici la fin de l'année 2016.

---

39 ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information

40 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

41 PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Les membres de la Commission ont souligné, dans ce cadre, les aspects liés à l'emploi, au suivi et à l'évaluation des actions par des indicateurs de qualité. De même, ils ont insisté sur la nécessité de mobiliser des financements à la hauteur des ambitions dans ce domaine. Cela permettra de créer de la valeur ajoutée au niveau local et de développer des activités connexes à l'échelle du territoire. D'autre part, ils ont mis l'accent sur l'importance de la formation, pour laquelle des échanges de savoirs mais aussi une mobilité physique doivent se faire avec le reste du monde.

Il est nécessaire de créer des points de fixation sur le territoire afin d'offrir les conditions nécessaires et suffisantes pour retenir les entreprises (accompagnement, hébergement, financements adaptés aux différentes phases de développement, marketing territorial interne et externe, ...).

### ➤ **Situation des entreprises réunionnaises au regard de la dette**

Le 13 mai, la Commission a auditionné Monsieur Vincent LAUNAY, Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif. On peut dire de la dette sociale et fiscale qu'elle :

- ✓ est un phénomène historique ;
- ✓ a une tendance à s'aggraver (la dette se reconstitue plus vite et de manière plus forte après chaque moratoire) ;
- ✓ a conduit à la création d'un observatoire partagé entre les partenaires locaux.

La dette concernant l'impôt sur les sociétés constitue un bon indicateur de la santé de l'économie locale. On constate que les entreprises en difficulté ont ou ont eu, tendance à piocher dans leur trésorerie.

À la Réunion, le secteur qui présente le niveau de dette le plus important est celui du BTP. Ce secteur accumule les dettes les plus importantes, les plus anciennes et le plus fort ratio d'entreprises concernées. En seconde place, se trouve le secteur de la réparation automobile, puis celui du commerce (pour lequel se pose plus particulièrement le problème de la rétention de la TVA). Les plus petites entreprises sont concernées.

Globalement sur 100 entreprises en difficulté, 20 sont de mauvais payeurs, 60 connaissent des difficultés de gestion récurrentes relevant de la responsabilité du chef d'entreprise, et 20 rencontrent des difficultés exceptionnelles.

*La Commission a, dès lors, exprimé l'importance de :*

- ✓ prendre toute la mesure des effets des accords NOVELLI, qui ont conduit en réalité à une augmentation de la dette ;
- ✓ relancer et de tirer la commande publique vers le haut ;
- ✓ permettre aux entreprises qui se sont engagées dans un plan d'apurement de leurs dettes de pouvoir disposer, malgré tout, d'une attestation leur ouvrant néanmoins la possibilité de soumissionner aux appels d'offres ;
- ✓ mettre en place, rapidement, un fonds de retournement ;
- ✓ moraliser les affaires ;
- ✓ procéder à un traitement différencié des entreprises.

➤ **Échange avec le cabinet Ernst and Young sur l'attractivité du territoire et son positionnement**

Il est ressorti des échanges, qui ont lieu le 24 juin, les points saillants suivants :

<b>Les atouts et contraintes de la Réunion en matière d'attractivité du territoire</b>	
Les points forts	Les points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une stabilité juridique,</li> <li>- une stabilité globale économique,</li> <li>- un territoire qui constitue une porte d'entrée vers l'Europe et un tremplin vers l'Afrique,</li> <li>- une association récente des entreprises réunionnaises aux déplacements d'entreprises hexagonales vers les pays africains (ex : le Kenya),</li> <li>- une richesse culturelle et une diaspora active,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des secteurs économiques riches de potentialités mais qui ne peuvent se développer (ex : pêche,...),</li> <li>- la nécessité de défendre constamment les acquis et les spécificités du territoire,</li> <li>- la disponibilité du foncier économique en quantité avec une vocation fléchée,</li> <li>- le coût encore important du mégabit (35 euros à la Réunion et 1 à 2 euros aux USA),</li> <li>- la difficulté des déplacements à l'extérieur (notamment vers l'Afrique),</li> <li>- une « agressivité » économique des partenaires régionaux,</li> <li>- une instabilité des dispositifs et mesures de développement pour le territoire (ex : défiscalisation),</li> <li>- une absence de stratégie partagée,</li> <li>- une problématique de gouvernance,</li> <li>- une problématique de représentation de la Réunion à l'extérieur,</li> <li>- un manque de maîtrise des langues étrangères,</li> <li>- un manque d'ambition (« on n'a pas assez fait ») et d'obligation à agir,</li> <li>- le statut de la Réunion au sein des organisations internationales régionales (SADEC, COMESA, IORA) n'est pas assez développé,</li> <li>- une présence en demi-teinte au sein de la COI,</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une certaine confusion ressentie par les membres de la Commission concernant l'élaboration de documents relatifs au devenir de la Réunion (Ex : le PRIE).</li> <li>- l'attractivité du territoire ne peut s'appréhender qu'à partir du moment où l'on connaît l'environnement régional.</li> <li>- l'importance de prendre en compte les conclusions des études d'impacts des projets de lois concernant le territoire réunionnais.</li> </ul>	

### ➤ **D'autres rencontres avec les partenaires extérieurs :**

– Le 26 août pour une présentation du bilan d'activités de l'AGORAH<sup>42</sup> pour l'exercice 2014 de la structure.

– Le 2 septembre pour une présentation du bilan d'activités de l'AFD<sup>43</sup> pour l'exercice 2014 de l'organisme.

– Le 18 septembre et le 25 septembre, deux réunions conjointes avec la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » ayant pour objet, pour la première, l'audition de Monsieur Bernard ELIE, coordonnateur du projet de HUB océan Indien CMA/CGM sur Port Réunion, et pour la seconde, une présentation du projet de pôle industriel à Bois-Rouge.

– Le 30 septembre, une réunion conjointe avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle » a été organisée pour une présentation de la Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE) 2015-2017, par le service Développement Économique et des Entreprises, du Pôle 3E (Entreprise/Emploi/Économie) de la DIECCTE<sup>44</sup>.

Le 4 novembre, la Commission a auditionné Monsieur Didier FAUCHARD du MEDEF sur le thème de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, dans le secteur du numérique.

### ➤ **Restitution de la représentation au colloque organisé par la Caisse des Dépôts sur les mutations économiques**

La séance du 7 octobre a été consacrée à la restitution de Monsieur Dominique VIENNE, Président de la CGPME, de sa participation à ce colloque. Au cours des échanges, deux approches ont été présentées, intitulées :

– « Aveuglement »

– « Trop tard »

Ces items correspondent à nos postures par rapport aux changements et aux mutations économiques. Or, il s'avère que le territoire exige de la proximité, de la transversalité et de l'expérimentation. Gouverner, aujourd'hui, c'est créer les conditions pour qu'apparaissent des Espaces d'Initiatives Territoriales. Les remarques et échanges qui ont eu lieu au cours de la séance ont permis d'enrichir la réflexion de la Commission sur l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion.

### ➤ **Égalité réelle**

En mai 2015, le Président de la République a acté le principe d'élaboration d'un dispositif législatif sur **l'égalité réelle** entre les Outre-mer (qui cumulent un certain nombre de « situations défavorables » et qui n'arrivent pas à combler les retards de développement) et l'Hexagone.

Ces lois devraient conduire à la mise en œuvre, pour les Outre-mer, de mesures spécifiques et ciblées, inscrites, par ailleurs, à l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et à l'article 73 de la Constitution française.

La Commission « Développement économique » du CESER a saisi l'opportunité qui lui a été donnée pour exprimer et défendre un certain nombre de principes et de propositions basés sur des objectifs clairement identifiés, qui visent à la réduction des écarts de développement économique entre le territoire réunionnais et celui hexagonal. Les réunions du 18 novembre et du 2 décembre ont permis d'amorcer ses travaux de réflexion qui se poursuivront en 2016.

42 AGORAH : Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

43 AFD : Agence Française de Développement.

44 DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

<b>COMMISSION</b> <b>« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »</b>
---

Durant l'année 2015, la Commission s'est réunie **32 fois** avec un taux de participation de **70,83 %**. Des groupes de travail ont également été créés au sein de la Commission.

La composition de la Commission a été modifiée, au cours du second semestre, avec le remplacement de M. Arnold LOUIS (C.F.T.C.) par Mme Florence CAZAL.

## **I. AUTOSAISINE**

La Commission a débuté une réflexion sur le thème de l'eau en 2015. Elle a choisi une approche centrée notamment sur l'enjeu de la qualité des infrastructures hydrauliques (ressources naturelles, captages, efficacies, financements).

Après avoir rencontré les représentants de l'Office de l'eau Réunion, elle a poursuivi, durant l'année 2015, ses auditions.

Les documents suivants lui ont été également présentés :

- ✓ le Schéma départemental d'alimentation en eau potable (par l'Office de l'eau Réunion) ;
- ✓ le Plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques (par la Direction de l'eau du Département) ;
- ✓ le rapport « Management of water resources » réalisé par le National Economic & Social Council de Maurice.

De plus, la Commission, comme les années précédentes, a souhaité effectuer des visites de terrain. Ainsi, elle a visité différents sites de la SAPHIR (site du Pavillon, Réservoir de Gol Les Hauts et les installations de Larrey (Saint-Louis)).

La Commission a continué ses auditions en 2016 et un rapport est en cours d'élaboration.

## **II. SAISINES**

### **1. Les documents budgétaires du Conseil régional**

Dans le cadre des saisines du Président du Conseil régional sur les documents budgétaires, la Commission a examiné le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Collectivité régionale pour 2014<sup>45</sup>.

Les élections régionales ayant eu lieu en décembre 2015, les Orientations budgétaires du Conseil régional et le projet de Budget primitif de la Région pour l'exercice 2016 ont été présentés en début de ladite année.

---

45 Cf. avis des Commissions du CESER – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

## **2. Autres saisines du Conseil régional**

### ➤ **Le rapport « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Réunion pour les années 2016-2018/2019-2023 »<sup>46</sup>**

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), prévue dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, est un document d'orientation des pouvoirs publics, spécifique aux Zones Non Interconnectées (Z.N.I.), telles que la Réunion. Elle est centrée sur le volet électricité et sur l'identification des projets de production et de maîtrise de la demande en énergie. La P.P.E. constitue le volet « énergie » du S.R.C.A.E.<sup>47</sup>

Elle a été arrêtée par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 30 juin 2015.

### ➤ **Le rapport « La situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2014 »<sup>48</sup>**

Conformément aux dispositions de l'article L. 4310-1 du Code général des collectivités territoriales, la Région Réunion a présenté un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

En 2015, la Commission a examiné le rapport de la Collectivité régionale pour l'année 2014.

## **III. LES CONSULTATIONS**

### ➤ **Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Réunion 2016-2021<sup>49</sup>**

L'avis du CESER a été sollicité sur ce projet de SDAGE par le Préfet de la Réunion et le Président du Comité de Bassin Réunion. La Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » a élaboré un projet d'avis qui a ensuite été examiné par les autres Commissions du Conseil.

Ce schéma est un plan de gestion de la ressource de l'eau, élaboré par le Comité de Bassin Réunion. Il identifie les orientations fondamentales et les dispositions fixant la politique de l'eau pour atteindre les objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau<sup>50</sup>. En parallèle au SDAGE, est conçu, par l'État, le Programme de mesures qui précise les moyens et actions permettant d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

L'avis émis par le CESER a fait l'objet d'une réponse de la part du Comité de Bassin en novembre 2015. L'arrêté du Préfet portant approbation du SDAGE du bassin de la Réunion et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants a été pris le 8 décembre 2015.

---

46 Cf. avis du CESER – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

47 S.R.C.A.E. : Schéma Régional Climat Air Énergie.

48 Cf. avis du CESER – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

49 Cf. avis du Bureau (par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012) – 8 avril 2015.

50 La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau a été transposée en droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

## ➤ **Le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation de la Réunion (PGRI) 2016-2021**

Le Préfet de la Réunion a sollicité l'avis du CESER sur le projet de PGRI<sup>51</sup>. Comme pour le SDAGE, la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » a élaboré un projet d'avis qui a ensuite, été examiné par les autres Commissions du Conseil.

Ce premier PGRI a vocation à devenir le document de référence pour la gestion des inondations quelle que soit leur origine. Le CESER a rappelé la complémentarité qui doit exister entre le SDAGE et le PGRI, ce qui exclut toute contradiction entre les 2 documents.

Le PGRI de la Réunion a été arrêté par le Préfet lors du Conseil Départemental de Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM) du 15 octobre 2015.

## **IV. AUTRES RÉUNIONS**

Au cours de l'année 2015, la Commission a pu également aborder les thèmes suivants :

- ✓ Point d'étape sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) ;
- ✓ Présentation du plan d'action et perspectives 2015 de l'AGORAH<sup>52</sup> avec visite des nouveaux locaux de l'Agence ;
- ✓ Proposition de modification de l'annexe du règlement intérieur du CESER relative au régime d'indemnisation des Conseillers ;
- ✓ Présentation du projet de HUB océan Indien par M. Bernard ELIE, Directeur général CMA-CGM et DELMAS REUNION, Chef de projet de HUB océan Indien ;
- ✓ Présentation du pôle industriel de Bois Rouge dans ses dimensions d'aménagement du territoire et de développement économique.
- ✓ Ces 2 derniers thèmes ont été présentés lors de réunions conjointes avec la Commission « Développement économique ».

La Commission a pris part à la présentation des premières orientations de mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020.

De plus, la Commission a examiné et rendu un avis sur la note de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » intitulée « La réforme de la formation professionnelle de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais ».

Concernant les représentations extérieures, les membres ont participé activement à de nombreuses réunions (AGORAH, Gouvernance Énergie, OER<sup>53</sup>, ...).

Enfin, en octobre 2015, le Maire de la Commune de l'Étang-Salé a convié le CESER à une rencontre au cours de laquelle ont été associés les membres des Commissions « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » et « Développement économique ». Durant cette réunion, la politique de développement économique et d'aménagement du territoire menée par la collectivité ainsi que l'action de la SEMADER, ont été présentées.

---

51 Avis du CESER transmis le 11 mai 2015.

52 AGORAH : AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

53 OER : Observatoire Énergie Réunion.

**En 2015**, la Commission s'est réunie 43 fois dont 15 en groupes de travail thématiques, ce qui a donné lieu à la rédaction de 27 comptes rendus, 1 note, 3 avis et 1 réflexion thématique, pour un **taux de participation aux réunions, pour l'année 2015, de 69,27 %**.

Elle a, par ailleurs, accueilli deux nouveaux membres en son sein dès le mois de septembre, pour atteindre un effectif de 14 membres au 31 décembre 2015 :

- Mme Chryslène MOUTIAMA de la Confédération Générale du Travail de la Réunion (C.G.T.R.) ;
- M. Gilles LAJOIE qui représente, quant à lui, les organismes de recherche.

## I. AUTOSAISINES

### ➤ La réforme de la formation professionnelle :

**En 2014**, la Commission a entamé des travaux de rédaction qu'elle a poursuivis en 2015 dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni 2 fois en début d'année, pour aboutir à une note intitulée « **La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire Réunionnais** » et validée en Assemblée Plénière le 19 février 2015.

### ➤ La lutte contre le décrochage scolaire :

**L'année 2015** a permis également de définir un **nouveau thème de travail en auto-saisine**, en lien avec l'actualité et le contexte local : **la lutte contre le décrochage scolaire**. Ce fut l'occasion de recevoir diverses personnes ressources afin d'échanger sur le sujet et de permettre ainsi la mise en place d'une réflexion grâce aux éléments recueillis.

Les membres de la Commission ont ainsi auditionné Mme SAVIO Myriam et M. Mikael GUEZELOT, Délégués de M. Rémy DARROUX, Sous-préfet à la Cohésion sociale et à la Jeunesse, en charge respectivement des arrondissements Nord et Ouest, ainsi que la Responsable du Pôle Égalité des Chances du Conseil Régional, Mme Françoise DUMAY.

Un **groupe de travail a également été constitué et s'est réuni 7 fois**, afin d'approfondir la réflexion sur le sujet en amont des **auditions qui ont comptabilisé quant à elles, 3 réunions de Commission**.

### ➤ L'Éducation populaire :

Dès 2012, l'objectif de la Commission était de s'interroger sur l'apparent délitement du lien social et sur la place accordée à l'Éducation populaire. **Un groupe de travail conjoint CCEE- CESER** a donc été créé pour mener à bien cette réflexion<sup>54</sup> et **s'est réuni à 2 reprises en 2015**.

Une première note a été diffusée lors d'un colloque organisé par le CCEE en octobre 2012 et le point fort de cette réflexion a été le lancement en octobre 2014 d'un appel public conjoint aux deux Conseils Consultatifs, en faveur de l'Éducation populaire, suivi d'une demande d'audience auprès des principaux décideurs locaux.

La démarche a dû être momentanément mise en suspens en raison de la mobilisation du CCEE autour de l'organisation du colloque inter-CCEE sur le thème de l'Éducation populaire, au mois de mai 2015 à l'Étang-Salé, auquel ont également participé les membres de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » du CESER et qui a permis d'aboutir à la « Résolution de l'Étang-Salé ».

Lors d'une réunion en date du 22 octobre 2015, en Préfecture, une nouvelle impulsion a été donnée à cette initiative, en vue de sensibiliser les principales instances décisionnelles locales sur ce thème et

54 Bilan de mi-mandature des Commissions du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional 2011-2013 – Assemblée Plénière du 11 février 2014.

d'évoquer ensemble la déclinaison locale de la charte d'engagements réciproques signée en 2014 avec le mouvement associatif, laissant cours à certaines perspectives de travail pour l'année 2016.

### ➤ **Le CPESIP<sup>55</sup> :**

Inscrite dans le cadre de la troisième mission des Universités sur « l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle » et mise en place pour lutter contre l'échec en première année, cette formation diplômante (DU<sup>56</sup>) permet une transition entre le lycée et l'université, avec pour objectif la définition et l'amorce d'un projet personnel et professionnel pour l'étudiant.

Alerté au sujet de la disparition de ce dispositif réputé efficace, les membres de la Commission ont souhaité se réunir en **groupe de travail** pour mener une réflexion sur le sujet et constituer un **dossier** en faveur de son maintien.

### ➤ **L'égalité réelle :**

Par lettre en date du 17 juin 2015, le Premier Ministre, Manuel VALLS confiait à Monsieur Victorin LUREL, ancien Ministre et Député, la mission de « *préfigurer un texte législatif permettant l'élaboration de plans, territoire par territoire et reposant sur une série d'objectifs donnant corps à la notion d'égalité réelle* ». En parallèle de cette mission parlementaire, **Mme Éricka BAREIGTS**, Secrétaire nationale aux Outre-mer du Parti socialiste, nommée Secrétaire d'État en charge de l'égalité réelle, auprès du Premier Ministre, s'est vue confiée par son parti, une mission complémentaire sur la question.

Dans ce cadre, elle a sollicité le Président du CESER, M. Jean-Raymond MONDON, pour une rencontre avec les membres du Conseil, afin d'échanger sur cette notion d'égalité réelle.

La Commission a ainsi saisi cette opportunité pour dresser un état des lieux non exhaustif du territoire, dans le cadre de son champ de compétences. Ce travail lui a permis de recenser 6 objectifs spécifiques à notre île, répartis dans deux fiches et détaillés sous forme de préconisations et dont la réalisation permettrait d'accélérer la marche des Outre-mer vers l'égalité réelle, dans le sens souhaité par la Présidence Française.

## **II. SAISINES**

### ➤ **Les documents budgétaires du Conseil régional**

La Commission a émis un **avis** et formulé des préconisations pour les secteurs de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage, de l'Éducation, de la Mobilité et de l'Égalité des chances dans le cadre de l'examen du Compte administratif et du Bilan d'activités de la Collectivité Régionale pour l'exercice 2014.

Elle a notamment ainsi insisté sur :

- ✓ Le besoin de mener une réflexion sur la réhabilitation des internats et sur leur ouverture aux alternants<sup>57</sup>.
- ✓ La nécessité de mener une analyse plus approfondie de l'utilisation du « Plan Ordinateur Portable » et de l'expérimentation des tablettes tactiles, en vue de l'amélioration de leur contenu pédagogique<sup>58</sup> en partenariat avec la communauté enseignante.
- ✓ L'importance de développer une offre de formation de qualité<sup>59</sup> par un meilleur encadrement des marchés publics de formation et par un ajustement de cette offre en correspondance avec les besoins du territoire (liste des grands chantiers futurs de la Réunion et recensement des métiers en tension sur le territoire régional, national, européen et sur la zone océan Indien).
- ✓ L'urgence de rendre davantage visibles les démarches GPEC<sup>60</sup> déjà réalisées sur le portail du

55 CPESIP : Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle.

56 DU : Diplôme Universitaire.

57 Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

58 Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

59 Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

60 GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

CARIF-OREF<sup>61</sup>.

- ✓ L'importance de disposer d'une définition partagée du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur (SEFORRE<sup>62</sup>) en cohérence avec les autres schémas<sup>63</sup>. Elle souligne également le rôle de chef de file de la Collectivité régionale dont les interventions devraient cibler davantage des formations correspondant mieux aux réalités du territoire<sup>64</sup>.
- ✓ Enfin, en matière d'égalité des chances, dans cet avis, la Commission fait part de son regret de constater l'absence de diagnostic global et précis du nombre de jeunes réellement concernés par le décrochage scolaire<sup>65</sup> et renouvelle<sup>66</sup> sa proposition d'actions en faveur de **l'Éducation populaire**.

---

61 Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation (CARIF) – Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF).

62 SEFORRE : Schéma Régional de l'Enseignement, des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion.

63 Stratégie Régionale de Développement (S.R.D.) et Stratégie Régionale d'Innovation (S.R.I.).

64 Avis des Commissions du CESER sur les Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 5 novembre 2013.

65 Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 5 juin 2014.

66 Avis des Commissions du CESER sur le Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

## ➤ **Le nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SFRSS)2015-2020 :**

En 2013, conjointement à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances », la Commission a émis un avis<sup>67</sup> sur l'actualisation du SFRSS, adopté initialement en 2009, pour la période 2009-2013, et prolongé jusqu'en 2015. Elles avaient ainsi insisté sur l'évaluation et le rôle primordial du CCREFP<sup>68</sup> dans sa mise en œuvre effective.

En 2015, toujours de manière conjointe à la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances », **la Commission s'est prononcée<sup>69</sup> sur le nouveau SFRSS 2015-2020**. À cette occasion, les Commissions ont tenu à rappeler notamment les principes d'une bonne gouvernance qui doit favoriser la coordination et l'implication de tous les acteurs intéressés par les problématiques de santé publique.

## ➤ **L'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)<sup>70</sup> :**

Document de référence pour les années 2011 à 2015, ce premier CPRDFP a été adopté le 28 octobre 2011, en concertation avec les acteurs de la formation et du monde économique. La Commission s'est ainsi attelée, dès 2011, au suivi de son élaboration, aussi bien en interne que par la participation de certains de ses membres aux réunions extérieures<sup>71</sup>, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un avis adopté le 23 septembre 2011.

En 2013, à mi-parcours de la réalisation du Contrat de Plan, la Commission a formulé un second avis<sup>72</sup> concernant la démarche de suivi et d'évaluation du CPRDFP, prévue à l'axe 5, soulignant qu'en « *inscrivant l'évaluation comme l'un des axes prioritaires, les signataires s'engagent dans la culture de l'évaluation qu'il s'agit de développer dans la pratique. S'il ajoute tout l'intérêt de se doter en interne d'outils de suivi et d'évaluation, le CESER rappelle sa préconisation quant à la création d'une structure indépendante d'évaluation* ». La Commission appelait également l'attention sur l'urgence de faire fonctionner, au plus tôt, le CCREFP<sup>73</sup>, instance de mise en œuvre et par conséquent d'évaluation du CPRDFP.

**En 2015**, au terme de l'échéance du CPRDFP, mais également au regard de l'implication des conseillers de la Commission sur cette thématique, certains membres ont pu participer à 4 réunions du groupe de travail constitué pour mener à bien l'évaluation du Contrat de Plan.

Au cours de l'année 2015, la Commission s'est également attachée à l'examen :

- ✓ des avis de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements sur le SDAGE<sup>74</sup> 2016-2021 (le 1<sup>er</sup> avril) et sur le PGRI<sup>75</sup> (le 5 mai);
- ✓ des fiches actions du Programme Opérationnel du Fonds Social Européen (PO FSE) 2014-2020, lors de la réunion de deux groupes de travail les 2 et 29 avril.

67 Avis des Commissions « éducation et formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances » sur l'actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) – Assemblée Plénière du 5 novembre 2013.

68 CCREFP : Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

69 Avis des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances » sur le nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2015-2020 – Assemblée Plénière du 25 juin 2015.

70 CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP depuis la loi du 5 mars 2014).

71 Bilan de mi-mandature des Commissions du Conseil Économique, Social Et Environnemental Régional 2011-2013 – Assemblée Plénière du 11 février 2014.

72 Avis du CESER sur la démarche de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) – Assemblée Plénière 5 novembre 2013.

73 CCREFP : Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (qui a fusionné avec le conseil régional de l'emploi (CRE) pour aboutir à la mise en place du CREFOP).

74 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

75 PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021.

### III. AUTRES RÉUNIONS :

#### ➤ **Présentations :**

La Commission s'est, par ailleurs, intéressée à d'autres thèmes et **s'est vue présenter différents rapports, dispositifs plans ou schémas de planification et de programmation**. C'est ainsi qu'elle a pu assister à la présentation :

- ✓ le 2 avril, du projet de réalisation d'un centre de formation aux métiers HTR<sup>76</sup> et d'un Hôtel et Restaurant d'application sur la Commune de Saint Joseph, par Mme Marie Claude GUYON, Directrice du GIP FCIP<sup>77</sup> ;
- ✓ le 1<sup>er</sup> juillet, du rapport de restitution de l'AMO<sup>78</sup> en vue de l'optimisation du dispositif régional de lutte contre l'illettrisme ;
- ✓ du schéma directeur des Lycées par la DIRE<sup>79</sup> le 2 juillet. Elle en a profité pour rappeler une préconisation formulée lors de son avis<sup>80</sup> sur le bilan d'activité et le Compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2014, visant à intégrer schéma directeur des Lycées, la mission « orientation et insertion professionnelle » de l'Université de la Réunion.
- ✓ du SYOP<sup>81</sup> par le CARIF-OREF, les 10 septembre, 1<sup>er</sup> et 29 octobre (1 réunion de présentation et 2 ateliers de prise en main de l'outil) ;
- ✓ de la Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE) 2015-2017, par la DIECCTE<sup>82</sup>, conjointement à la Commission « Développement Économique » le 30 septembre ;
- ✓ le 4 novembre, de la Gestion Prévisionnelle en Emploi et en Compétences (GPEC) en matière numérique ;
- ✓ du PRISME<sup>83</sup>, lors d'un séminaire en date du 3 décembre, intitulé « *Un nouvel ADN<sup>84</sup> pour le développement de la Réunion* ».

Au total **9 réunions** ont été consacrées à ces présentations.

#### ➤ **Représentations extérieures :**

Les membres de la Commission ont participé activement à diverses réunions extérieures et siégé dans différentes instances au cours de l'année 2015 :

- ✓ Séminaire et réunions de groupe de travail sur le Plan d'orientation stratégique et de prévention et de lutte contre l'illettrisme ;
- ✓ Comités pléniers du CREFOP<sup>85</sup> et réunions des Commissions « Formation professionnelle et Alternance » du CREFOP ;
- ✓ Atelier thématique de la Ville de Saint-Pierre pour l'élaboration du contrat de plan de la ville ;
- ✓ Commission de Concertation Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire (CCRANT) ;
- ✓ Assises Départementales de la mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République ;
- ✓ Comité National de Suivi (CNS) pour la clôture du PO FSE 2007-2013 et la préparation du PO FSE 2014-2020 ;
- ✓ Conseil UFR Sciences et Technologies de l'Université de la Réunion ;
- ✓ Conseil d'administration de l'ARVISE ;
- ✓ Forum sur l'insertion des jeunes, organisé par la Mairie de Saint-Louis ;

76 HTR : Hôtellerie- Tourisme- Restauration.

77 GIP FCIP : Groupement d'Intérêt Public pour la Formation Continue et l'Insertion Professionnelle.

78 AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

79 DIRE : Direction de l'Éducation du Conseil régional.

80 Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 Assemblée plénière du 25 juin 2015.

81 SYOP : Système d'Observation Partenariale.

82 DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

83 PRISME : Pôle Régional d'Innovation Sociale et de Modernisation des Entreprises.

84 ADN : Anticiper, Dialoguer et Négocier.

85 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

- ✓ Lancement du dispositif « Téléphone grand danger » organisé par la DRDFE<sup>86</sup> dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ✓ Rencontre avec des jeunes, organisée par la DJSCS<sup>87</sup> lors de la visite officielle du Premier Ministre sur l'Île ;
- ✓ Remise des diplômes de la promotion 2015 du CPESIP ;
- ✓ Conseil Académique des Langues Vivantes (CALV) ;
- ✓ Lancement du site internet partenarial « [www.portailjeunes974.com](http://www.portailjeunes974.com) » initié par l'ARJ<sup>88</sup> ;
- ✓ Ouverture officielle de la « Rencontre des Cases à Lire » ;
- ✓ Atelier spécifique intitulé « Réforme professionnelle du 5 mars 2014 - le socle de connaissances et de compétences professionnelles » ;
- ✓ Réunions de l'ARVISE concernant l'accord-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences pour la petite enfance ;
- ✓ Réunion du Comité Régional d'Évaluation (CRE) du FSE ;
- ✓ Installation officielle du Comité des Employeurs du HandiPacte fonction publique de la Réunion ;
- ✓ Conférence de la Sécurité sociale « Aide à la parentalité » ;
- ✓ 4<sup>ème</sup> Biennale Formation – Emploi du CEREQ<sup>89</sup> ;
- ✓ Colloque de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- ✓ Séminaire de partage d'études et de réflexions prospectives sur la filière numérique à la Réunion ;
- ✓ Premières Assises de la science, de la technologie et de l'innovation Indianocéanique ;
- ✓ Forum « Avenir » organisé par les classes de 3<sup>ème</sup> du Bassin Nord ;
- ✓ Réunions des sous-Commissions « maintien et développement des compétences » du schéma départemental de services aux familles ;
- ✓ Conférences sur la réforme de la formation professionnelle ;
- ✓ Colloque « La mobilité pour un emploi » à l'occasion des 50 ans du CNARM ;

---

86 DRDFE : Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

87 DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

88 ARJ : Agence Réunionnaise de la jeunesse.

89 CEREQ : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications.

## **COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Durant l'année 2015, la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » s'est réunie à 24 reprises. Le taux de participation des membres aux réunions de Commission s'est élevé à 68,33 %.

M. Maximin BANON a démissionné de son mandat de Président de la Commission en janvier 2015. En conséquence, le 17 février 2015, la Commission a procédé à l'élection d'un nouveau Président. M. Georges-Marie LEPINAY a ainsi succédé à M. BANON.

En 2015, la Commission a vécu le départ de deux membres, Mme Paulette LACPATIA et M. Christian PICARD, respectivement en avril et en septembre. Elle a également accueilli un nouveau membre en octobre 2015, Mme Jasmine BÉTON-MATAUT, en remplacement de Mme LACPATIA, au titre de représentante de l'Union des Femmes Réunionnaises (3<sup>ème</sup> collège). Au 31 décembre 2015, la Commission compte 14 membres.

Suite au départ en janvier 2015 de Mme Marie-Paule d'UNIENVILLE, chargée d'études de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances », le chargé d'études rattaché à la Commission « Développement économique » a assuré le suivi des affaires courantes de la Commission jusqu'au recrutement de la nouvelle chargée d'études, en février 2016.

### **I. AUTOSAINES**

#### ➤ **« La pauvreté à la Réunion »**

En mars 2014, avant la publication de son rapport portant sur le diabète à la Réunion<sup>90</sup>, la Commission a choisi pour nouveau thème de travail « la pauvreté à la Réunion ». Après avoir envisagé d'aborder ce sujet sous un angle ciblé, à savoir « la pauvreté, la précarité et l'exclusion à travers le prisme des enfants », il a finalement été convenu, en février 2015, que « la pauvreté » serait traitée de façon généraliste en examinant comment ce phénomène touche différents champs de la société réunionnaise.

Ainsi, la problématique suivante a été définie : « La Réunion connaît une situation hors-norme avec un taux de 42 % de pauvreté en 2010 selon l'INSEE. Cette pauvreté s'observe dans la vie quotidienne de la population réunionnaise, en termes de santé, de logement, d'éducation et de formation, etc. Des actions sont menées pour combattre la pauvreté, mais elles sont loin d'être suffisamment efficaces. Réduire véritablement la pauvreté, c'est d'abord reconnaître l'ampleur du phénomène et s'accorder sur un projet de développement pour la Réunion, intégrant celui de l'activité et de l'emploi. »

Pour réunir les éléments nécessaires à la réflexion de la Commission sur cette problématique, des groupes de travail ont été constitués en mars 2015, afin de répartir les thèmes de l'étude, à savoir : « l'éducation et la formation », « la pauvreté et la santé », « le surendettement des ménages comme facteur de pauvreté », « l'emploi », « la pauvreté en matière d'habitat », « la pauvreté et l'enfance ». Les trois premiers sujets ont fait l'objet d'une présentation devant la Commission en 2015.

Au total, la Commission s'est réunie 12 fois dans le cadre de son sujet d'auto-saisine en 2015, pour partager les réflexions des membres sur les différents thèmes de travail et faire le point sur l'avancée des travaux, ou pour auditionner des acteurs œuvrant sur cette problématique de la pauvreté. À cet

90 « Diabète et santé publique à la Réunion : Comment transformer un cercle vicieux en cercle vertueux ? » – Assemblée plénière du 27 mai 2014.

égard, 4 auditions ont eu lieu : la Commission a reçu les représentants de la DJSCS<sup>91</sup> concernant le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale à la Réunion, d'Emmaüs, du Secours catholique et de l'INSEE sur la situation de l'emploi et du chômage.

## ➤ **L'Égalité réelle**

La Commission s'est réunie 4 fois sur la thématique de **l'Égalité réelle** (10 et 17 novembre puis 8 et 15 décembre), faisant suite à la rencontre du Bureau du CESER avec Madame la Secrétaire d'État Ericka BAREIGTS, alors Députée de la Réunion. Ses réflexions sur cette thématique n'ont pas fait l'objet d'une publication en 2015, et la Commission poursuit ses travaux en la matière en 2016.

## **II. SAISINES**

### ➤ **Les documents budgétaires du Conseil régional**

La Commission a rencontré les représentants du Conseil régional à 2 reprises (8 et 11 juin) pour **l'examen du Bilan d'activités et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'année 2014<sup>92</sup>** pour les **secteurs « Culture et Patrimoine culturel », « Sport » et « Égalité des Chances »**.

La Commission s'est félicitée de l'engagement, notamment financier, de la Collectivité régionale dans les domaines de la Culture et du Sport.

Concernant le secteur « Culture et patrimoine culturel », la Commission a notamment proposé :

- ✓ qu'une réflexion soit menée avec les communes sur la problématique du financement des associations communales et qu'un dispositif d'accompagnement pour les petites associations soit mis en œuvre lors des appels à projets régionaux ;
- ✓ qu'une politique de recrutement, de formation et de gestion performante du personnel des structures muséales gérées par la Région ainsi que de suivi et de valorisation soit élaborée.

Concernant le secteur « Sport », la Commission estime :

- ✓ qu'une réévaluation du montant de la dotation octroyée à l'UNSS<sup>93</sup> semble nécessaire et justifiée ;
- ✓ qu'il est nécessaire, tel que le fait le Conseil régional, d'accompagner et de soutenir les sites et itinéraires, lieux où se développent des activités économiques de loisirs ;
- ✓ que chaque projet conduisant à une décision d'investissement devrait également prendre en considération les aspects liés au bon fonctionnement et à l'entretien des équipements dans le temps.

L'avis sur le secteur « Égalité des chances » a été rendu conjointement avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle ». Les Commissions ont notamment salué la lisibilité apportée par le découplage des interventions sectorielles en matière d'illettrisme, de décrochage scolaire, d'économie sociale et solidaire, ainsi que dans le domaine de la santé. Cependant, au vu de la situation du territoire notamment en matière d'illettrisme et de décrochage scolaire, elles restent sceptiques sur l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et demandent leur évaluation.

En raison des élections régionales qui ont eu lieu en décembre 2015, les Orientations budgétaires du Conseil régional et le Budget Primitif de la Région pour l'année 2016 ont été soumis à l'avis du CESER et présentés au vote du Conseil régional entre février et avril 2016.

---

91 DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion.

92 Avis du CESER sur le Bilan d'activités du Conseil régional et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 25 juin 2015.

93 UNSS : Union nationale du sport scolaire

## ➤ **Avis sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales**

En 2013, conjointement à la Commission « Éducation et Formation professionnelle », la Commission a émis un avis<sup>94</sup> sur l'actualisation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), adopté initialement en 2009, pour la période 2009-2013, et prolongé jusqu'en 2015. Elles avaient ainsi insisté sur l'évaluation et le rôle primordial du CCREFP<sup>95</sup> dans sa mise en œuvre effective.

En 2015, toujours de manière conjointe à la Commission « Éducation et Formation professionnelle », la Commission s'est prononcée<sup>96</sup> sur le nouveau SFRSS 2015-2020, présenté par l'ARVISE<sup>97</sup> le 21 mai. À cette occasion, les Commissions ont tenu à rappeler notamment les principes d'une bonne gouvernance qui doit favoriser la coordination et l'implication de tous les acteurs intéressés par les problématiques de santé publique.

### **III. AUTRES RÉUNIONS**

#### ➤ **Examen des travaux des autres Commissions dans le cadre de réunions conjointes**

La Commission s'est réunie 3 fois pour examiner les **travaux des autres Commissions**. Elle s'est ainsi positionnée sur :

– la note de la Commission « Éducation et Formation professionnelle » intitulée « La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais »<sup>98</sup> (réunion conjointe avec la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » le 13 février),

– les avis de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements »<sup>99</sup> sur, d'une part, le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Réunion 2016-2021<sup>100</sup> (réunion conjointe avec la Commission « Affaires générales, financières et des Relations Internationales » le 1<sup>er</sup> avril) et, d'autre part, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) de la Réunion 2016-2021<sup>101</sup> (réunion conjointe avec la Commission « Éducation et Formation professionnelle » le 5 mai).

#### ➤ **Réunions de présentation**

La Commission a rencontré des partenaires extérieurs sur des dossiers se rapportant à ses compétences à l'occasion de 2 réunions :

- l'ARS OI<sup>102</sup> a présenté le **projet Plexus OI** (Plateforme Santé Numérique Océan Indien) le 24 mars,  
- M. Raoul LUCAS, Directeur du Cabinet Pollen Conseil, a présenté le **rapport de restitution de l'AMO**<sup>103</sup> en vue de l'optimisation du dispositif régional de lutte contre l'illettrisme le 1<sup>er</sup> juillet.

94 Avis des Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarités et Égalité des chances » sur l'actualisation du SRFSS – Assemblée Plénière du 2013.

95 CCREFP : Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

96 Avis des Commissions « Éducation et formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » sur l'actualisation du SRFSS – Assemblée Plénière du 25 juin 2015.

97 ARVISE : Association Réunionnaise pour la Valorisation des Initiatives Socio-Économiques.

98 Note : « La réforme de la formation professionnelle issue de la loi du 5 mars 2014 : enjeux et perspectives pour le territoire réunionnais » – Assemblée plénière du 19 février 2015.

99 Cf. Bilan d'activités de la Commission « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » pour l'année 2015.

100 Avis du CESER sur le "Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) de la Réunion (2016-2021)".

101 Avis du CESER sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation de la Réunion (2016-2021).

102 ARS OI : Agence de Santé Océan Indien.

103 AMO : Assistante à Maîtrise d'Ouvrage.

## ➤ Réunions transversales

En 2015 ont eu lieu des réunions transversales portant sur des dossiers soumis à consultation du CESER et relevant des champs de compétence de l'ensemble des Commissions.

Les 1<sup>ères</sup> orientations de mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020 ont ainsi été présentées au CESER, puis des groupes de travail composés de représentants des différentes Commissions se sont tenus préalablement à l'avis rendu sur les Fiches actions du FEDER<sup>104</sup>.

Des groupes de travail se sont également réunis à trois reprises dans le cadre de l'avis rendu sur les Fiches actions du FSE<sup>105</sup>.

## ➤ Représentations du CESER lors d'événements extérieurs

Les membres de la Commission ont **représenté le CESER** à de nombreuses reprises en 2015, lors d'événements se rapportant aux champs de compétences de la Commission (Par exemple : Présentation du 20<sup>ème</sup> Rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, Journée mondiale du refus de la misère organisée par ATD QUART MONDE, Cérémonies d'ouverture et de clôture des 9<sup>èmes</sup> Jeux des Îles de l'Océan Indien, Inauguration officielle de la plaque commémorative « Archives Départementales Sudel Fuma », Commémoration de l'inscription du Maloya au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du Conseil régional, etc.).

---

104 Avis du CESER sur les Fiches Actions du PO FEDER 2014-2020 du 4 mars 2015.

105 Avis du CESER sur les Fiches Actions du PO FSE 2014-2020 du 27 avril 2015.